



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14711

VALABLE JUSQU'AU

15/09/2026

ÉDITÉ LE

05/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
38 112

Raison sociale : CHAUFFAGE SANITAIRE MAYENNAIS

91 AVENUE D'ANGERS
53000 LAVAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL

Téléphone : 02 43 53 21 01

Fax :

Siret : 311 902 738 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0019614-1

Portable :

Site Internet :

E-mail : lvoisin@csm53.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 482 267 3604

Responsabilité légale :

MALIGORNE PHILIPPE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 482 267 3604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 55

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/09/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/12/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	20/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/12/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.